

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 07 juillet 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

21/043/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 2ème répartition 2021.

21-37003-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2380/ECSS du 11 décembre 2017 et prolongée jusqu'en 2022 par délibération n°21/0291/VDV du 21 mai 2021, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

Cette Convention Cadre prévoit également l'actualisation des montants attribués à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour sa fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux dont les grands axes sont définis dans la convention d'objectifs relevant de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

La Ville de Marseille a parallèlement signé une convention bilatérale partenariale avec la CAF ayant pour objectif le rééquilibrage financier entre les deux institutions.

En plus des versements convenus dans la convention et détaillée après la municipalité actuelle a souhaité accentuer son soutien aux centres sociaux pour leur permettre d'ouvrir cet été. Ainsi, pour assurer une présence tout au long de l'année, et dans le cadre de l'été Marseillais, un financement complémentaire majoré aux dix Centres Sociaux qui ouvriront tout l'été 2021. Ces Centres Sociaux ont pour particularité d'intervenir sur des territoires en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) particulièrement fragiles et défavorisés et pour lesquels la Ville de Marseille souhaite que des actions d'animations socio-culturelles soient proposées aux habitants sans interruption. Cette volonté s'inscrit notamment dans le cadre d'un groupe de travail partenarial conduit avec les signataires de la Convention Cadre des Centres Sociaux qui devrait conduire à terme à ce que tous les Centres Sociaux de la Ville de Marseille ouvrent pendant toute la période estivale.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros) dont 233 240 Euros (deux cent trente-trois mille deux cent quarante Euros) pour les associations de notre Secteur. Cette somme vient en sus des acomptes d'un montant total de 846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros) attribués par la délibération n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020.

En plus de cet été, et par convention, la subvention de fonctionnement de la Ville de Marseille est ainsi fixée à 58 771 Euros par Centre Social situé en zone géographique prioritaire de la Politique de la Ville, à 52 085 Euros par équipement hors zone géographique prioritaire et à 16 558 Euros pour chaque antenne (demi-agrément).

Par ailleurs, est proposé le versement du solde des subventions spécifiques octroyées en faveur : du Centre de Culture Ouvrière, de l'Association Ligue de l'Enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, de l'Association Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la fonction de coordination que ces fédérations assurent entre tous les équipements sociaux qui leur sont confiés. Cette aide est accordée selon le barème suivant : 2 000 Euros pour douze mois par équipement à partir de trois équipements gérés.

De plus, il est proposé un financement complémentaire majoré aux dix Centres Sociaux qui ouvriront tout l'été 2021. Ces Centres Sociaux ont pour particularité d'intervenir sur des territoires en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) particulièrement fragiles et défavorisés et pour lesquels la Ville de Marseille souhaite que des actions d'animations socio-culturelles soient proposées aux habitants sans interruption. Cette volonté s'inscrit notamment dans le cadre d'un groupe de travail partenarial conduit avec les signataires de la Convention Cadre des Centres Sociaux qui devrait conduire à terme à ce que tous les Centres Sociaux de la Ville de Marseille ouvrent pendant toute la période estivale.

Le montant total de la dépense s'élève à 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros) dont 233 240 Euros (deux cent trente-trois mille deux cent quarante Euros) pour les associations de notre Secteur. Cette somme vient en sus des acomptes d'un montant total de 846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros) attribués par la délibération n°20/0629/UAGP du 23 novembre 2020.

L'objet du présent rapport est d'autoriser le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux au titre de l'Animation Globale et de Coordination et à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour la fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux. Sont annexés les avenants pour modifier les conventions concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2021. La dépense, soit 1 789 216 Euros (un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent seize Euros) dont 233 240 Euros (deux cent trente-trois mille deux cent quarante Euros) pour les associations de notre Secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910. Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

N°Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Montant de la subvention en Euros
4453	00008624	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton - 13011 Marseille	54 212
8263	00008640	Association des Equipements Collectifs (AEC)	Air Bel	36 bis, rue de la Pinède - 13011 Marseille	47 263
11591	00008641	AEC	Les Escourtines	15, traverse de la Solitude – 13011 Marseille	47 263
11577	00008654	Association AFAC	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzmann – Villa Emma 13012 Marseille	41 251
	00008655	Association AFAC	Les Lierres	42, avenue du 24 avril 1915 - 13012 Marseille	43 251
TOTAL					233 240

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer ces avenants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**